



Troisième section
Séance du 3 juillet 2025

AVIS N° 2025-0093

Article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales

Absence d'adoption du budget primitif 2025

COMMUNE DE BRIE-SOUS-MATHA

(Département de Charente-Maritime)

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES NOUVELLE-AQUITAINNE,

Vu :

- le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-2, L. 1612-19 et R. 1612-8 à R. 1612-18 ;
- le code des juridictions financières, notamment ses articles L. 232-1 et L. 244-1 et L. 244-2 ;
- les lois et règlements relatifs aux budgets et à la comptabilité des communes ;
- la lettre du 20 mai 2025, reçue et enregistrée au greffe de la chambre le 20 mai 2025, par laquelle le préfet de la Charente-Maritime a saisi la chambre régionale des comptes sur le fondement de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales pour non adoption du budget primitif principal 2025 de la commune de Brie-sous-Matha ;
- la lettre du 23 mai 2025 par laquelle le président de la chambre, a informé l'ordonnateur de cette saisine et l'a invité à présenter ses observations ;
- l'ensemble des informations et documents recueillis au cours de l'instruction et notamment les observations écrites et orales présentées par l'ordonnateur ;
- l'ensemble des pièces du dossier et notamment les pièces complémentaires transmises après la saisine ;
- les conclusions du ministère public ;

Après avoir entendu Mme Camille Barbotin, conseillère, en son rapport, ainsi que M. Sébastien Heintz, représentant du ministère public, en ses observations ;

Considérant ce qui suit :

1 SUR LA RECEVABILITÉ DE LA SAISINE

L'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose « *Si le budget n'est pas adopté avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants, le représentant de l'État dans le département saisit sans délai la chambre régionale des comptes qui, dans le mois, et par un avis public, formule des propositions pour le règlement du budget. Le représentant de l'État règle le budget et le rend exécutoire. Si le représentant de l'État dans le département s'écarte des propositions de la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite. À compter de la saisine de la chambre régionale des comptes et jusqu'au règlement du budget par le représentant de l'État, l'organe délibérant ne peut adopter de délibération sur le budget de l'exercice en cours. Ces dispositions ne sont pas applicables quand le défaut d'adoption résulte de l'absence de communication avant le 31 mars à l'organe délibérant d'informations indispensables à l'établissement du budget. La liste de ces informations est fixée par décret. Dans ce cas, l'organe délibérant dispose de quinze jours à compter de cette communication pour arrêter le budget.* ».

Par courrier du 20 mai 2025, le représentant de l'État a saisi la chambre de la non adoption du budget primitif de la commune de Brie-sous-Matha (Charente-Maritime). La saisine a été signée par le secrétaire général de la préfecture, M. Emmanuel Cayron, qui dispose d'une délégation de signature à cet effet donnée par le préfet de la Charente-Maritime, M. Brice Blondel.

La chambre est compétente pour traiter cette demande qui concerne une commune de son ressort.

Dans son courrier, le représentant de l'État souligne que la commune n'a pas transmis de document budgétaire voté pour le budget principal que ce soit sous forme dématérialisée ou sous format papier alors que cette formalité avait bien été accomplie pour les trois budgets annexes (lotissement, photovoltaïque et plateforme de lavage).

Ce défaut de transmission amène le préfet et la chambre à considérer que le budget primitif pour 2025 doit être réputé ne pas avoir été voté dans le délai prévu par l'article L. 1612-2 du CGCT susvisé. Au nom du principe d'unité budgétaire, la saisine porte sur l'ensemble du périmètre budgétaire de la commune.

L'article R. 1612-16 du CGCT dispose que « *lorsque le préfet saisit la chambre régionale des comptes en application de l'article L. 1612-2, il joint à cette saisine l'ensemble des informations et documents, visés aux articles D. 1612-1 à D. 1612-7, indispensables à l'établissement du budget ainsi que les pièces établissant que ces informations ont été communiquées à la collectivité* ».

En l'espèce, les dernières pièces correspondantes ont été enregistrées au greffe de la chambre le 10 juin 2025.

La saisine est complète et recevable à la même date. Le délai d'un mois imparti à la chambre pour formuler ses propositions court à compter de cette dernière.

2 SUR LES PROPOSITIONS DE RÈGLEMENT DU BUDGET PRIMITIF

Le conseil municipal a adopté le compte administratif pour 2024 et approuvé l'affectation des résultats de l'exercice 2024 par délibérations du 15 avril 2025. Il appartient à la chambre de reprendre les résultats comptables ainsi que les restes à réaliser, après avoir vérifié leur cohérence.

Il revient également à la chambre de formuler des propositions pour le budget primitif 2025 permettant le fonctionnement normal de la collectivité, le règlement des dépenses obligatoires déterminées par les articles L. 1612-15 et L. 2321-2 du CGCT et la poursuite des opérations engagées, en se référant au projet de budget primitif pour 2025 élaboré par le maire. Toutefois, la juridiction ne saurait se substituer à l'assemblée délibérante pour le choix des investissements, sauf pour prendre en compte les dépenses relatives à des opérations d'investissement nécessaires à la sécurité des biens et des personnes, celles à terminer et celles pour lesquelles un accord de l'organe est déjà intervenu, sous réserve qu'elles soient financées.

En application de l'article L. 1612-4 du CGCT, les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère. Par conséquent, les propositions qui suivent tiennent compte notamment des notifications des dotations et concours reçus par la commune et des prévisions de l'ordonnateur. Le niveau des propositions d'inscription des dépenses non obligatoires est établi au vu des dépenses réalisées au cours des années précédentes, des évolutions tarifaires anticipées et des dépenses engagées ou déjà réalisées.

Pour garantir la sincérité des prévisions de sa proposition de budget, la chambre s'est fondée sur le projet de budget préparé par la commune, le compte administratif pour l'exercice 2024 et les données d'exécution réelles des exercices précédents. Cette approche conduit à des écarts très significatifs avec le projet de budget primitif de la commune.

Lorsque le préfet aura réglé le budget pour 2025 sur la base de l'avis rendu par la chambre, le conseil municipal recouvrera ses pouvoirs budgétaires. Il aura alors la faculté de modifier les inscriptions budgétaires arrêtées par le préfet, conformément au principe de libre administration des collectivités territoriales, à l'exception de la fiscalité.

2.1 EN CE QUI CONCERNE LE BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE

2.1.1 SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le compte de gestion fait apparaître un résultat de l'exercice à la clôture 2024 à zéro comme sur les trois années précédentes. La chambre constate par ailleurs l'absence de restes à réaliser à reprendre au budget.

Le projet de budget annexe photovoltaïque ne comprenait aucune recette et aucune dépense. La chambre propose de ne prévoir aucune inscription au titre de ce budget, dont l'utilité peut être questionnée.

2.1.2 SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Comme pour la section d'investissement, ce budget annexe ne comprenait aucune prévision de recette ou de dépense en fonctionnement. La chambre propose de ne prévoir également aucune inscription au budget primitif 2025.

2.2 EN CE QUI CONCERNE LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

2.2.1 SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La chambre constate l'absence de restes à réaliser à reprendre en dépenses ou en recettes.

Le besoin de financement résultant des exercices antérieurs ressort à 38 528,10 €.

La délibération du 15 avril d'affectation des résultats fait état d'un résultat de - 38 435,50 € en section d'investissement et de - 92,60 € en section de fonctionnement. Les données de la délibération d'affectation des résultats étaient reprises dans le projet de budget.

Le projet de budget annexe reprenait en dépenses le report du solde d'exécution du budget 2024 à hauteur de 38 436 € et en recettes cette même somme dans le 021 « virement de la section de fonctionnement ».

Il convient de reprendre ces éléments et de prévoir au chapitre 021 un virement de la section de fonctionnement nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement à hauteur de 38 436 €. Dans ces conditions, la section d'investissement serait équilibrée à 38 436 € en dépenses et en recettes

2.2.2 SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat négatif de la section de fonctionnement est de 92,60 € en 2024. Le projet de budget reprenait ce résultat à hauteur de 93 €. Par ailleurs, afin de pouvoir opérer le virement nécessaire à l'équilibre du budget annexe celui-ci reprenait une recette de 38 529 € au titre des débits et pénalités reçus. Or cette recette n'est appuyée sur aucune justification et apparait ainsi insincère.

La chambre propose de couvrir le besoin de financement de ce budget annexe par une subvention d'équilibre du budget principal à hauteur du montant nécessaire soit 38 529 €. Cette somme soit être inscrite au compte « 75822 prise en charge du déficit par le budget principal ».

Cette recette permet ainsi de couvrir la reprise du résultat négatif de fonctionnement et le solde négatif de la section d'investissement.

Il convient de prévoir une inscription au compte « 23 virement à la section de fonctionnement » de 38 436 €. Aucune autre inscription n'est à prévoir pour ce budget annexe.

La section de fonctionnement serait ainsi équilibrée à 38 529 € en dépenses et en recettes.

2.3 EN CE QUI CONCERNE LE BUDGET ANNEXE « PLATEFORME DE LAVAGE »

2.3.1 SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

D'après le compte administratif voté, le solde de clôture serait déficitaire et ressortirait à - 29 704,63 €. Or le solde de clôture tel qu'il ressort du compte de gestion établi par le comptable public s'élève à - 29 778,07 € fin 2024.

Il convient dès lors de reprendre les données du compte de gestion.

Tableau n° 1 : Conformité des résultats du budget annexe station de lavage pour l'exercice 2024

Compte administratif 2024		Compte de gestion 2024	
	Résultat de l'exercice 2024		Résultat de l'exercice 2024
Investissement	- 6 921,44	Investissement	- 6 921,44
Fonctionnement	- 22 783,19	Fonctionnement	- 22 856,63
TOTAL	- 29 704,63	TOTAL	- 29 778,07
		Solde de clôture d'investissement	22 993,34
		Résultat de fonctionnement reporté	31 534,09
		Solde de clôture d'investissement	16 071,90
		Résultat de clôture de fonctionnement	8 677,46
		Résultat de clôture	24 749,36

Source : CRC Nouvelle-Aquitaine à partir du CA 2024 et du CDG 2024

En outre, la délibération d'affectation des résultats décide de reporter en fonctionnement un montant de 12 969,44 €. Or cette somme excède celle qui est disponible à cet effet (8 677,46 €). Afin de respecter les possibilités d'affectation en fonction des résultats réellement dégagés, il convient de s'en tenir aux règles minimales de l'article R. 2311-12 du CGCT et de reprendre en totalité l'excédent de clôture de fonctionnement (8 677 €).

La chambre a pu vérifier sur ce budget l'absence de restes à réaliser à reprendre en investissement.

Le projet de budget prévoyait un montant d'annuités d'emprunt en capital de 6 300 €. Ce total peut être repris sans modification. En revanche, le montant prévu en dépenses d'équipement (9 772 €) ne correspond à aucun projet précis ou engagé. Cette somme doit être supprimée.

Les dépenses d'investissement de l'année sont ainsi arrêtées à 6 300 €.

Les recettes d'investissement reprennent le solde d'exécution positif reporté de 16 072 € qui doit être considéré comme des ressources propres d'investissement, dès lors qu'aucun

emprunt n'a été souscrit en 2024 qui aurait alimenté cette somme. Il s'agit de la seule recette d'investissement à prévoir.

Dans ces conditions, les ressources propres d'investissement couvrent le paiement des annuités d'emprunt en capital. Il est ainsi satisfait aux règles posées par l'article L. 1612-4 du CGCT.

Avec ces propositions, la section d'investissement est en suréquilibre à 9 772 € dans le respect des conditions d'équilibre définies par l'article L. 1612-7 du CGCT.

2.3.2 SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement prévues au budget annexe sont constituées de charges à caractère général à hauteur de 21 600 €, de charges financières à hauteur de 1 700 € et de charges spécifiques à hauteur de 377 €. Il ressort des réalisations des exercices antérieurs et des dépenses engagées, que ces prévisions doivent être revues. Ainsi, les dépenses à caractère général sont minorées et arrêtées à 1 950 € conformément à l'exécution 2024. Les charges financières sont maintenues à 1 700 € conformément aux échéanciers de remboursement. Les dépenses spécifiques sont majorées et arrêtées à 1 500 € au vu du réalisé 2024.

Au total, les dépenses de fonctionnement sont arrêtées à 5 150 €.

Le projet de budget prévoyait un total de recettes de 15 000 € au titre des produits des services, du domaine et des ventes. Compte-tenu des réalisations voisines des années antérieures, cette prévision peut être retenue.

Avec la reprise du résultat reporté, le total des recettes de fonctionnement s'élève à 23 677 €.

Avec ces propositions, la section de fonctionnement est en suréquilibre à 18 527 €, dans le respect des conditions d'équilibre définies par l'article L. 1612-7 du CGCT.

2.4 EN CE QUI CONCERNE LE BUDGET PRINCIPAL

2.4.1 SUR LA REPRISE DES RESULTATS

Le compte administratif fait apparaître un résultat de l'exercice à la clôture 2024 de 76 673,53 € :

Tableau n° 2 : résultats de l'exercice 2024 du budget principal (en €)

Compte administratif 2024		Compte de gestion 2024	
Budget principal	Résultat de l'exercice 2024	Budget principal	Résultat de l'exercice 2024
Investissement	38 935,79	Investissement	38 935,79
Fonctionnement	37 737,74	Fonctionnement	- 22 937,81
TOTAL	76 673,53	TOTAL	15 997,98
		Solde antérieur Investissement	-65 940,75
		Résultat de fonctionnement reporté	49 352,69
		Solde de clôture d'investissement	-27 004,96
		Résultat de clôture de fonctionnement	26 414,88
		Résultat global de clôture	-590,08

Source : CRC Nouvelle-Aquitaine à partir du CA 2024 et du CDG 2024

Or il ressort de l'examen des écritures passées que ce résultat n'intègre pas 57 935 € au compte « 681 dotations aux provisions » et 55,60 € au compte « 6156 maintenance ». Par ailleurs, le compte de gestion comptabilise 2 685 € de moins que le compte administratif. En effet, le montant émis au compte 74834 compensation exonération taxe habitation pour 2 707 € n'est pas repris par le comptable. En sens inverse le compte 7488 « autres attributions et participations » comprend 22 € de plus que le compte administratif. Dans ces conditions, le résultat du compte de gestion ressort à 38 935,79 € en investissement et - 22 937,81 € en fonctionnement.

Le résultat global reprenant les soldes antérieurs ressort ainsi à fin 2024 pour la section de fonctionnement à 26 414,88 € et pour la section d'investissement à - 27 004,96 €. Le résultat global de clôture est donc négatif à hauteur de - 590,08 €.

La délibération d'affectation des résultats, sans reprendre les données du compte de gestion, présentait une affectation des résultats qui suivait les règles de l'article R. 2311-12 du CGCT. Ce sont ces données qui étaient reprises dans le projet de budget. L'affectation des résultats devra être revue en fonction des besoins de financement.

2.4.2 SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Comme pour les budgets annexes, la chambre constate l'absence de restes à réaliser à comptabiliser en dépenses ou en recettes.

S'agissant des dépenses d'investissement, le projet de budget ne prévoyait aucune dépense d'équipement. La chambre propose donc de ne pas inscrire de crédits pour des opérations à défaut d'opérations engagées ou d'avoir identifié des besoins de sécurité.

Le montant des annuités d'emprunt prévu au budget primitif s'élevait pour l'année 2025 à 24 754 €. Conformément aux échéanciers transmis ce montant peut être confirmé. En revanche, les inscriptions prévues au titre des dépôts et cautionnements (500 €) et des immobilisations financières (200 €) n'ont pu être justifiées. La chambre propose donc de ne pas reprendre ces éléments.

Enfin, il y a lieu de prévoir l'inscription du déficit cumulé de la section d'investissement (- 27 005 €).

Dans ces conditions, les dépenses d'investissement s'établissent à 51 759 €.

S'agissant des recettes d'investissement, le montant attendu pour le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) était de 2 000 € au titre de régularisations. Ce montant a été confirmé par la préfecture. En revanche, la commune n'a pas à ce jour déposé de dossier pour d'autres attributions à ce titre. L'inscription devra se limiter à cette hauteur.

Symétriquement aux dépenses, les prévisions de dépôts et cautionnement de 500 € ne sont pas reprises, faute de justificatif.

Compte-tenu du déficit d'investissement de 27 005 €, l'excédent de fonctionnement (26 415 €) doit être affecté à l'investissement en totalité.

Les recettes hors virement ne s'élèvent qu'à 28 415 € pour un total de dépenses de 51 759 €.

Pour assurer la couverture des dépenses d'investissement et financer les remboursements en capital d'emprunts il y a lieu de prévoir un virement de la section de fonctionnement de 23 344 €.

Dans ces conditions, le total des recettes d'investissement est arrêté à 51 759 €, soit le même montant que les dépenses.

Les ressources propres d'investissement sont évaluées à 25 344 €. Les annuités en capital pour l'année 2025 sont arrêtées à 24 754 €. Les ressources propres d'investissement couvrent ainsi le paiement des annuités d'emprunt en capital conformément à l'article L. 1612-4 du CGCT.

2.4.3 SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le projet de budget prévoyait des charges à caractère général d'un montant de 66 965 €. Il convient de revoir ces montants au vu des consommations réelles des années antérieures et des dépenses déjà engagées. Ainsi, les dépenses du chapitre 60 peuvent être arrêtées à 19 929 € notamment pour les consommations d'eau et d'électricité et l'inscription d'un minimum de dépenses pour les autres fournitures (entretien, petits équipements et voirie). Les dépenses du chapitre 61 sont arrêtées à 20 627 €. Les dépenses de bâtiments publics, de voirie et pour les autres biens mobiliers sont minorées au vu de la consommation moyenne sur les trois dernières années. En revanche, les dépenses de matériel roulant doivent être majorées et portées à 4 206 €

au vu de la consommation du premier semestre. Les dépenses du chapitre 62 sont arrêtées à 4 441 € sur la base de la consommation du premier semestre. Il y a ainsi lieu de porter l'inscription au compte 6218 « autre personnel extérieur » à 1 321 € et de minorer la dépense « publicité, publications, relations publiques » à 1 064 €.

Les dépenses du chapitre 63 impôts taxes et versements assimilés s'élèvent à 8 800 €. Sur ce total, 6 679 € concernent l'article 635 « impôts et taxes » sont à rattacher au chapitre « 011 charges à caractère général ».

Au final, les charges à caractère général sont arrêtées à 51 676 €.

Les dépenses de personnel du chapitre 64 peuvent être arrêtées à 88 665 € pour l'ensemble de l'année 2025, contre une prévision initiale de 103 200 €. En effet, deux départs à la retraite interviendront au 1^{er} septembre 2025 que la commune n'a pas prévu de remplacer. Aucune mesure générale ou particulière n'influence par ailleurs la rémunération des agents, la loi de finances prévoyant un gel du point d'indice.

Il convient d'ajouter à ce total 1 321 € et 800 € qui correspondent à des dépenses de « 6318 personnel extérieur » et « 633 taxes sur rémunérations ».

Les crédits du chapitre « 012 personnel » s'élèvent à 90 786 €.

Les prévisions de dépenses du chapitre 65 s'élevaient à 35 241 €. Il y a lieu de porter ce total à 185 674 €.

Les dépenses liées aux indemnités, frais de mission et de formation des élus peuvent être minorées et portées à 19 000 €. La dépense liée au financement du SDIS n'était pas prévue dans le projet de budget de la commune. Il convient de l'ajouter sur la base des dépenses des années précédentes soit 3 977 €.

Les pénalités et les majorations de retard dues à l'Urssaf à hauteur de 112 347 € sont inscrites au 6584 « amendes fiscales et pénales » puisqu'elles constituent une dépense obligatoire au sens des articles L. 1612-15 et L. 2321-2 du CGCT. La chambre constate que la commune cumule depuis plusieurs années chaque mois des pénalités de retard dans les cotisations dues à l'Urssaf, alors même que déjà en 2024 une provision de 57 935 € a été constituée pour permettre de solder ce contentieux.

Une subvention d'équilibre au budget lotissement à hauteur de 38 529 € est inscrite au compte 65821 « déficit des budgets annexes à caractère administratif ».

Les dépenses du chapitre 66 charges financières sont arrêtées à 5 975 € au vu des échéanciers transmis.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 23 344 €.

Dans ces conditions, le total des dépenses de fonctionnement est arrêté à 357 456 €.

Concernant les recettes, le projet de budget prévoyait une inscription de 25 € au chapitre 70 pour concession dans les cimetières. Cette recette peut être supprimée à défaut de réalisation au cours des années passées. Les autres recettes de ce chapitre doivent être arrêtées à 241 € sur la base des encaissements constatés au premier semestre.

Les prévisions de recettes du chapitre 73 relatif à la fiscalité s'élevaient à 166 402 €. Hors produit de la fiscalité directe elles s'élevaient à 62 302 €. Ces montants doivent être corrigés des notifications et en fonction des encaissements des années antérieures. Ainsi, la taxe sur les pylônes doit être fixée à 16 174 €, l'attribution de compensation à 25 158 €. Les recettes du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales et celles du fonds départemental de péréquation des droits de mutation peuvent être reprises respectivement pour 2 400 € et 14 000 €. Les recettes fiscales hors fiscalité directe ressortent ainsi à 57 732 €.

Les recettes du chapitre 74 relatif aux dotations de l'État et participation sont arrêtées à 18 562 € au vu des notifications fournies contre une prévision de 25 476 €.

Les recettes du chapitre 75 sont arrêtées à 26 000 € contre une prévision de 56 000 €. La chambre retient les recettes de loyer de deux logements et des produits perçus de la location des salles de la commune. La recette de 30 000 € prévue sur ce chapitre sans production de justificatif correspondant ni de réalisation des années précédentes doit être supprimée comme non justifiée.

Des produits financiers sont à prévoir à hauteur de 7 € pour l'année 2025.

Enfin, il y a lieu de reprendre la provision constituée à hauteur de 57 935 € au chapitre 78 pour financer les pénalités et amendes opposant la commune à l'Urssaf.

Les ressources hors fiscalité directe s'élèvent à 160 477 €.

Pour équilibrer la section de fonctionnement, dont le total s'élève à 357 456 €, la commune doit prévoir de lever un produit de fiscalité directe de 196 979 €. Le montant initialement prévu était de 104 100 € en reconduisant les taux votés. L'augmentation des taux nécessaires est donc de 89,32 %. En reportant une hausse proportionnelle des taux cela porterait les taux 2025 comme le reprend le tableau ci-dessous :

Tableau n° 3 : Fiscalité directe nécessaire à l'équilibre du budget

	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Taux votés 2025	Produits selon l'état 1259 COM	Taux plafonds	Taux proposés	Produits selon proposition
Taxe foncière bâtie (TFB)	173 400	44,27%	76 764	118,05%	83,82%	145 344
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	70 800	31,31%	22 167	128,28%	59,28%	41 970
Taxe d'habitation (TH)	36 000	14,19%	5 108	48,10%	26,87%	9 672
Total			104 040			196 979

Source : chambre régionale des comptes d'après états fiscaux

Cette hausse respecte les taux plafonds et a pour conséquence de porter les taux d'imposition à 83,82 % pour la taxe foncière bâtie, 59,28 % pour la taxe foncière non bâtie et 26,87 % pour la taxe d'habitation.

Dans ces conditions, le total des recettes de fonctionnement s'élèverait à 357 456 €, montant identique aux dépenses de fonctionnement.

PAR CES MOTIFS

Article 1^{er} - DÉCLARE recevable et complète la saisine du préfet de la Charente-Maritime au titre de l'article L. 1612-2 du CGCT en date du 20 mai 2025 ;

Article 2 - PROPOSE au préfet de la Charente-Maritime de régler le budget primitif 2025 de la commune de Brie-sous-Matha conformément aux tableaux annexés ;

Article 3 - DIT que le présent avis sera notifié au préfet de la Charente-Maritime et au maire de la commune de Brie-sous-Matha et transmis pour information au comptable de la collectivité ;

Article 4 - RAPPELLE que le conseil municipal doit être tenu informé du présent avis dès sa plus proche réunion, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-19 du CGCT, et que cet avis doit, par ailleurs, faire l'objet d'une publicité immédiate.

Fait et délibéré à la chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine le deux juillet deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Benoît Boutin, président de section, président de séance, MM. Thierry Moutard et Olivier Barlogis, premiers conseillers, M. François Mesure, conseiller et Mme Camille Barbotin, conseillère-rapporteure.

Le président de séance,

Benoît Boutin

Annexe n° 1 : Budget primitif 2025 proposé par la chambre pour le budget annexe photovoltaïque

Section de fonctionnement

Chap.	Libellé	Proposition
011	Charges à caractère général	0 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0 €
014	Atténuation de produits	0 €
016	APA	0 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0 €
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €
Total des dépenses de gestion courante		0 €
66	Charges financières	0 €
67	Charges spécifiques	0 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		0 €
013	Atténuations de charges	0 €
016	APA	0 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	0 €
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0 €
731	Fiscalité locale	0 €
74	Dotations et participations	0 €
75	Autres produits de gestion courante	0 €
Total des recettes de gestion courante		0 €
76	Produits financiers	0 €
77	Produits spécifiques	0 €
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		0 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0 €
R002	Résultat reporté ou anticipé	0 €
TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		0 €
Résultat prévisionnel		0 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE
AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

0 €

Section d'investissement		
Chap.	Libellé	Proposition
018	RSA	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations)	0 €
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	0 €
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations)	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations)	0 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations)	0 €
Total des dépenses d'équipement		0 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0 €
26	Particip. et créances rattachées	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €
Total des dépenses financières		0 €
45..1	Chapitres d'opé. pour compte de tiers	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		0 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		0 €
018	RSA	0 €
13	Subventions d'investissement reçues (sauf le 138)	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	0 €
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0 €
Total des recettes d'équipement		0 €
10	Dot, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0 €
1068	Excédent de fonct. capitalisés	0 €
138	Autres subv. d'invest non transférables	0 €
16_	Emprunts et dettes assimilées (Comptes 165, 166, 16449)	0 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0 €
26	Particip. et créances rattachées	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €
Total des recettes financières		0 €
45..2	Chapitre des opé. pour compte de tiers	0 €
Total des recettes réelles d'investissement		0 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		0 €
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0 €
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		0 €
Résultat prévisionnel		0 €

Annexe n° 2 : Budget primitif 2025 proposé par la chambre pour le budget annexe lotissement

Section de fonctionnement		
Chap.	Libellé	Proposition
011	Charges à caractère général	0 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0 €
014	Atténuation de produits	0 €
016	APA	0 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0 €
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €
Total des dépenses de gestion courante		0 €
66	Charges financières	0 €
67	Charges spécifiques	0 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaire)	0 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0 €
023	Virement à la section d'investissement	38 436 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		38 436 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	93 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		38 529 €
013	Atténuations de charges	0 €
016	APA	0 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	0 €
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0 €
731	Fiscalité locale	0 €
74	Dotations et participations	0 €
75	Autres produits de gestion courante	38 529 €
Total des recettes de gestion courante		38 529 €
76	Produits financiers	0 €
77	Produits spécifiques	0 €
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		38 529 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0 €
R002	Résultat reporté ou anticipé	0 €
TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		38 529 €
Résultat prévisionnel		0 €
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		38 436 €

Section d'investissement

Chap.	Libellé	Proposition
018	RSA	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations)	0 €
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	0 €
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations)	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations)	0 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations)	0 €
Total des dépenses d'équipement		0 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0 €
26	Particip. et créances rattachées	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €
Total des dépenses financières		0 €
45.1	Chapitres d'opé. pour compte de tiers	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		0 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	38 436 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		38 436 €
018	RSA	0 €
13	Subventions d'investissement reçues (sauf le 138)	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	0 €
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0 €
Total des recettes d'équipement		0 €
10	Dot, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0 €
1068	Excédent de fonct. capitalisés	0 €
138	Autres subv. d'invest non transférables	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées (Comptes 165, 166, 16449)	0 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0 €
26	Particip. et créances rattachées	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €
Total des recettes financières		0 €
45.2	Chapitre des opé. pour compte de tiers	0 €
Total des recettes réelles d'investissement		0 €
021	Virement de la section de fonctionnement	38 436 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		38 436 €
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0 €
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		38 436 €
Résultat prévisionnel		0 €

**Annexe n° 3 : Budget primitif 2025 proposé par la chambre pour le budget annexe
plateforme de lavage**

Section de fonctionnement

Chap.	Libellé	Proposition
011	Charges à caractère général	1 950 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0 €
014	Atténuation de produits	0 €
016	APA	0 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0 €
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €
Total des dépenses de gestion courante		1 950 €
66	Charges financières	1 700 €
67	Charges spécifiques	1 500 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 150 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		5 150 €
013	Atténuations de charges	0 €
016	APA	0 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	15 000 €
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0 €
731	Fiscalité locale	0 €
74	Dotations et participations	0 €
75	Autres produits de gestion courante	0 €
Total des recettes de gestion courante		15 000 €
76	Produits financiers	0 €
77	Produits spécifiques	0 €
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		15 000 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0 €
R002	Résultat reporté ou anticipé	8 677 €
TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		23 677 €
Résultat prévisionnel		18 527 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE
AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

0 €

Section d'investissement

Chap.	Libellé	Proposition
018	RSA	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations)	0 €
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	0 €
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations)	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations)	0 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations)	0 €
Total des dépenses d'équipement		0 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	6 300 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0 €
26	Particip. et créances rattachées	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €
Total des dépenses financières		6 300 €
45..1	Chapitres d'opé. pour compte de tiers	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		6 300 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		6 300 €
018	RSA	0 €
13	Subventions d'investissement reçues (sauf le 138)	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	0 €
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0 €
Total des recettes d'équipement		0 €
10	Dot, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0 €
1068	Excédent de fonct. capitalisés	0 €
138	Autres subv. d'invest non transférables	0 €
16_	Emprunts et dettes assimilées (Comptes 165, 166, 16449)	0 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0 €
26	Particip. et créances rattachées	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €
Total des recettes financières		0 €
45..2	Chapitre des opé. pour compte de tiers	0 €
Total des recettes réelles d'investissement		0 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		0 €
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	16 072 €
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		16 072 €
Résultat prévisionnel		9 772 €

Annexe n° 4 : Budget primitif 2025 proposé par la chambre pour le budget principal

Section de fonctionnement		
Chap.	Libellé	Proposition
011	Charges à caractère général	51 676 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	90 786 €
014	Atténuation de produits	0 €
016	APA	0 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	185 674 €
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €
Total des dépenses de gestion courante		328 136 €
66	Charges financières	5 975 €
67	Charges spécifiques	0 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaire)	0 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		334 111 €
023	Virement à la section d'investissement	23 344 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		23 344 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		357 456 €
013	Atténuations de charges	0 €
016	APA	0 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	241 €
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	57 732 €
731	Fiscalité locale	196 979 €
74	Dotations et participations	18 562 €
75	Autres produits de gestion courante	26 000 €
Total des recettes de gestion courante		299 514 €
76	Produits financiers	7 €
77	Produits spécifiques	0 €
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	57 935 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		357 456 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0 €
R002	Résultat reporté ou anticipé	0 €
TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		357 456 €
Résultat prévisionnel		0 €
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		23 344 €

Section d'investissement		
Chap.	Libellé	Proposition
018	RSA	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opéra	0 €
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations	0 €
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations)	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérati	0 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opératio	0 €
Total des dépenses d'équipement		0 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	24 754 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0 €
26	Particip. et créances rattachées	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €
Total des dépenses financières		24 754 €
45..1	Chapitres d'opé. pour compte de tiers	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		24 754 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	27 005 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		51 759 €
018	RSA	0 €
13	Subventions d'investissement reçues (sauf le 138)	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	0 €
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0 €
Total des recettes d'équipement		0 €
10	Dot, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 000 €
1068	Excédent de fonct. capitalisés	26 415 €
138	Autres subv. d'invest non transférables	0 €
16_	Emprunts et dettes assimilées (Comptes 165, 166, 16449)	0 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0 €
26	Particip. et créances rattachées	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €
Total des recettes financières		28 415 €
45..2	Chapitre des opé. pour compte de tiers	0 €
Total des recettes réelles d'investissement		28 415 €
021	Virement de la section de fonctionnement	23 344 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		23 344 €
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0 €
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		51 759 €
Résultat prévisionnel		0 €